

## LES INDÉPENDANTS, LEUR ÉPARGNE ET LEUR RETRAITE

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE  
MAI 2022

<b>UNE APPÉTENCE POUR L'ÉPARGNE ÉLEVÉE CHEZ LES NON-SALARIÉS .....</b>	<b>2</b>
<b>UN PATRIMOINE PLUS IMPORTANT ET PLUS DIVERSIFIÉ QUE LA MOYENNE DES MÉNAGES.....</b>	<b>4</b>
L'immobilier, pierre angulaire du patrimoine des indépendants .....	5
placements financiers : les non-salariés des épargnants avertis et agiles .....	7
Les destinées différentes de l'épargne selon les tns .....	9
<b>HÉRITAGE ET DONATION, DES ASPIRATIONS DIFFÉRENTES SELON LA NATURE DE L'ACTIVITÉ EXERCÉE PAR LES NON-SALARIÉS.....</b>	<b>10</b>
Les artisans/commerçants, favorables à la suppression des droits de succession.....	12
Les donations, un outil central de la transmission pour les professionnels libéraux.....	12
<b>VERS UNE CONVERGENCE DU JUGEMENT PORTÉ SUR LE SYSTÈME DE RETRAITE ?.</b>	<b>13</b>
<b>L'ÉPARGNE RETRAITE, UNE ARDENTE NÉCESSITÉ QUAND C'EST POSSIBLE ! .....</b>	<b>14</b>
<b>REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART, LES INDÉPENDANTS, PAS CONTRE .....</b>	<b>15</b>

## LES INDÉPENDANTS, LEUR ÉPARGNE ET LEUR RETRAITE

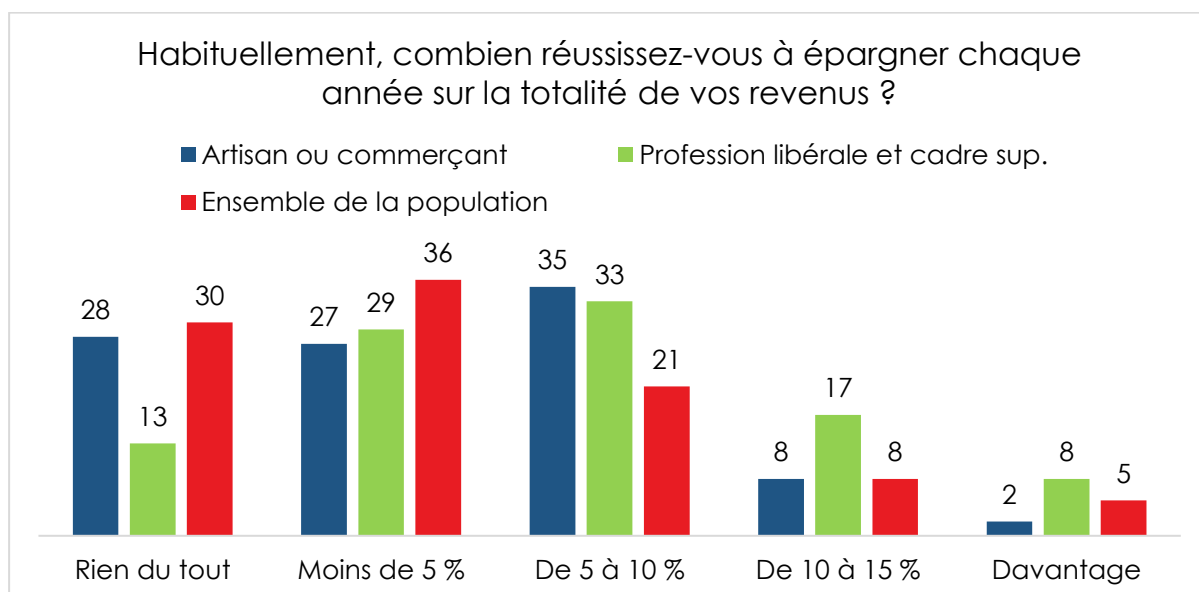
PAR SARAH LE GOUEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Fin 2018, en France, 3,3 millions de personnes exerçaient une activité non salariée, en tant qu'entrepreneurs individuels classiques, micro-entrepreneurs ou gérants majoritaires de sociétés. Les travailleurs non-salariés également qualifiés de travailleurs « indépendants » se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail, et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre. Le champ de non-salariat couvre une variété de statuts et d'activités : des professions libérales (architectes, médecins, psychologues, formateurs indépendants, experts-comptables...) ou assimilées (consultants, rédacteurs, graphistes...), aux exploitants agricoles, en passant par artisans, commerçants et les dirigeants de sociétés.

Derrière cette diversité se cachent d'importantes disparités de revenus et de patrimoine qui ne sont pas sans incidence sur les attentes de ces populations en matière de placements et sur leurs besoins en termes de protection sociale.

### UNE APPÉTENCE POUR L'ÉPARGNE ÉLEVÉE CHEZ LES NON-SALARIÉS

Dans l'édition 2022 de l'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa « Les Français, l'épargne et la retraite », les Français confirment leur prédisposition à épargner. Cette tendance est encore plus marquée chez les travailleurs indépendants. Ainsi, 72 % des artisans/commerçants déclarent enrichir leur bas de laine chaque année et même 87 % des libéraux (contre 70 % en moyenne).



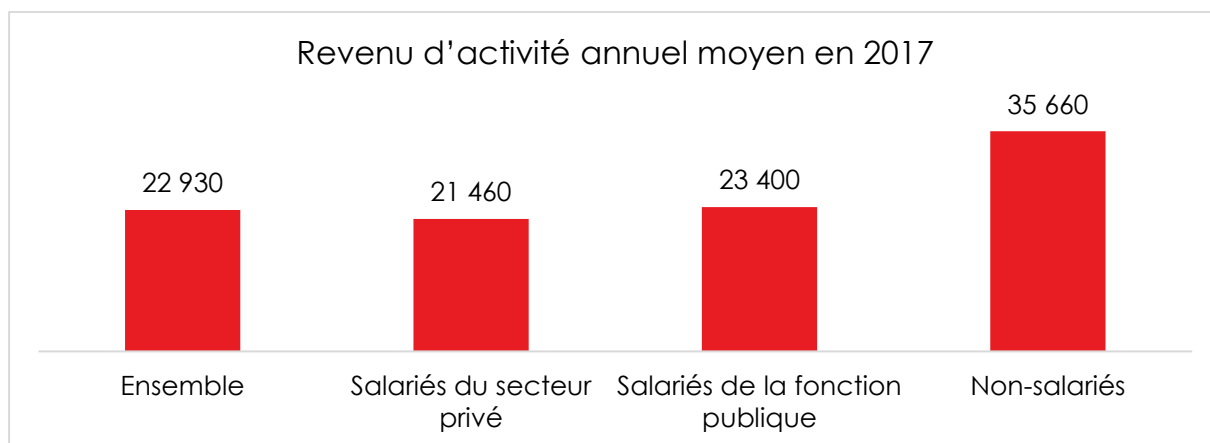
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Les travailleurs indépendants parviennent à mettre de côté une part plus importante de leurs revenus annuels que la moyenne des Français. 35 % des artisans/commerçants et 33 % des professionnels libéraux déclarent épargner entre 5 et 10 % de leurs revenus annuels, contre 21 % des ménages pris dans leur ensemble.

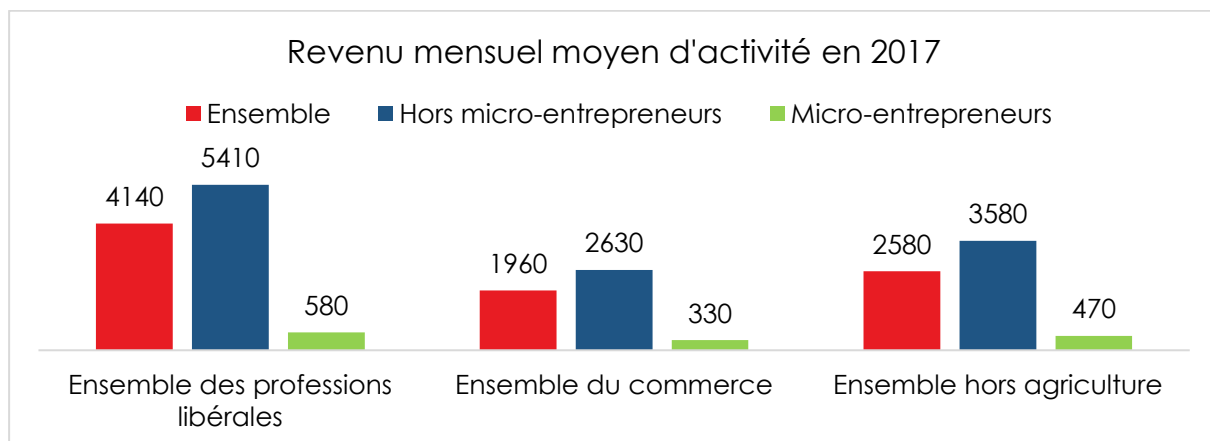
Les libéraux se distinguent par ailleurs par leur capacité plus élevée à placer une part importante de leurs revenus d'activité. 17 % placent entre 10 et 15 % de leurs revenus annuels (contre 8 % en moyenne pour les artisans/commerçants et

8 % de l'ensemble des ménages) et 8 % encore davantage (contre respectivement 2 % et 5 %).

Cette propension à épargner plus élevée des non-salariés tient au fait que ces derniers disposent – en moyenne - de revenus plus élevés que le reste de la population. Selon l'INSEE, en 2017, le revenu d'activité annuel des non-salariés (hors non-salariés agricoles et micro-entrepreneurs économiquement inactifs) s'établissait à 35 660 euros contre 22 930 euros pour l'ensemble de la population et 21 460 pour les salariés du secteur privé.



Source : INSEE



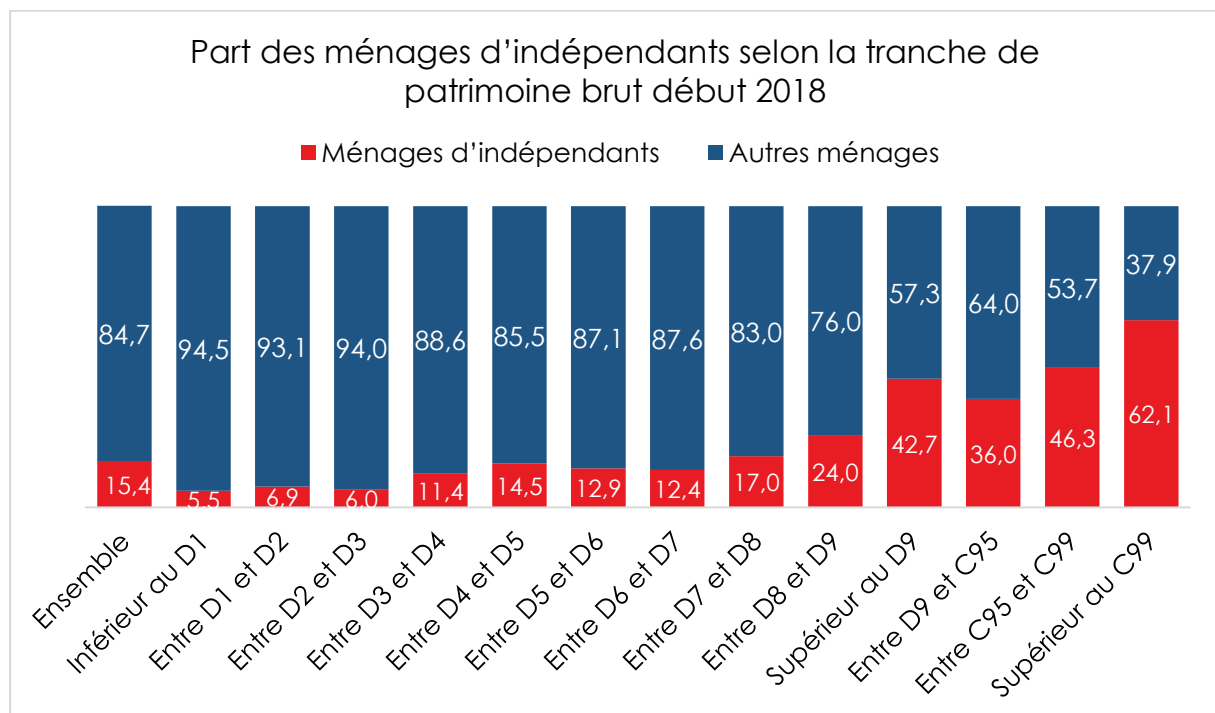
Source : INSEE

D'importantes disparités entre les différentes catégories de non-salariés existent. En proportion, 8 % des non-salariés classiques recensés en 2017 perçoivent un revenu d'activité nul quand 10 % des non-salariés classiques gagnent plus de 8 330 euros par mois (9<sup>e</sup> décile) et 1 % plus de 24 660 euros (99<sup>e</sup> centile).

### UN PATRIMOINE PLUS IMPORTANT ET PLUS DIVERSIFIÉ QUE LA MOYENNE DES MÉNAGES

Le patrimoine brut des ménages d'indépendants s'élève en

moyenne à 578 200 euros, contre 221 200 euros pour le reste de la population. Les travailleurs indépendants représentent 43 % des ménages se situant parmi les 10 % des ménages ayant les patrimoines bruts les plus élevés et atteignent même 62 % des 1 % de ménages les mieux dotés. Les ménages de chefs d'entreprise et de professionnels libéraux représentent, à eux seuls, 27 % de l'ensemble des ménages du dernier centile de richesse, soit 11 fois plus que leur poids dans l'ensemble des ménages.



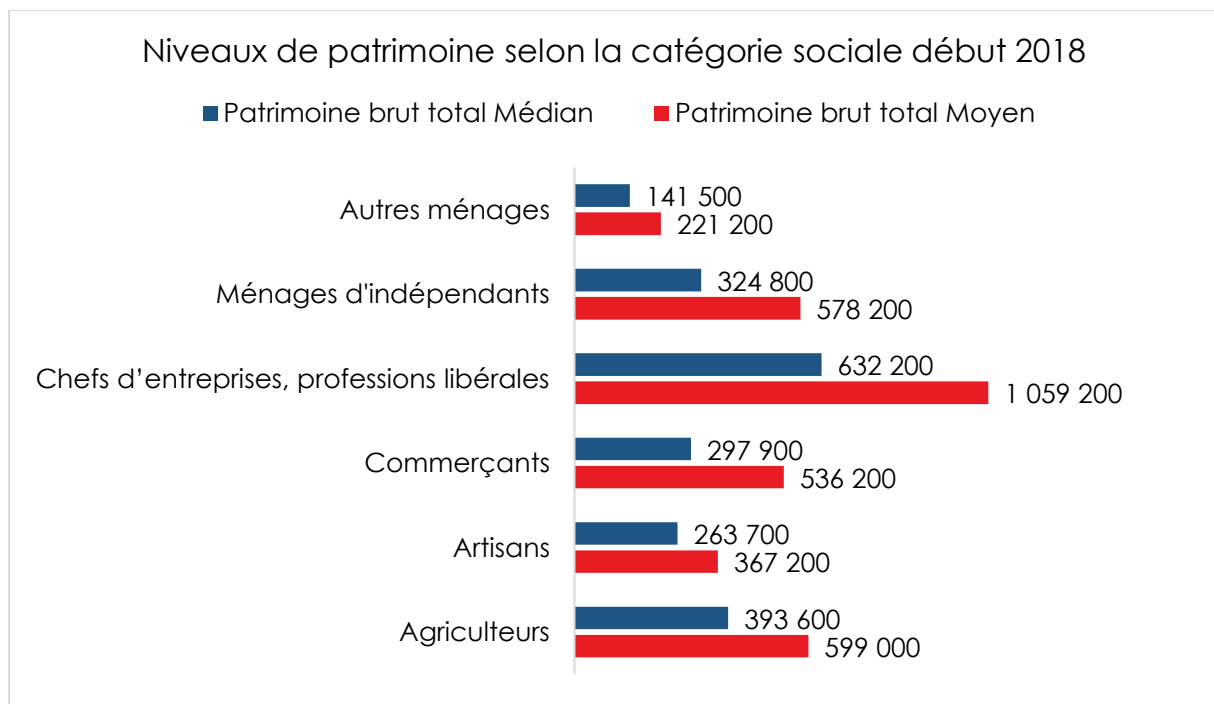
Source : INSEE

Les artisans disposent, en moyenne, d'un patrimoine brut total (personnel et professionnel) de 367 200 euros (la moitié d'entre eux possèdent moins de 263 700 euros)

quand celui des commerçants s'établit à 536 000 euros, soit près de deux fois moins que celui des ménages exerçant une profession libérale (avec respectivement

1 059 200 euros de patrimoine moyen et 632 200 euros de patrimoine médian). Or, au sein de la grande famille des travailleurs indépendants non-agricoles, estimés à 2,8 millions en 2017 par

l'INSEE, 1 030 000 exerçaient une profession libérale quand 504 000 exerçaient une activité dans le commerce et l'artisanat commercial.

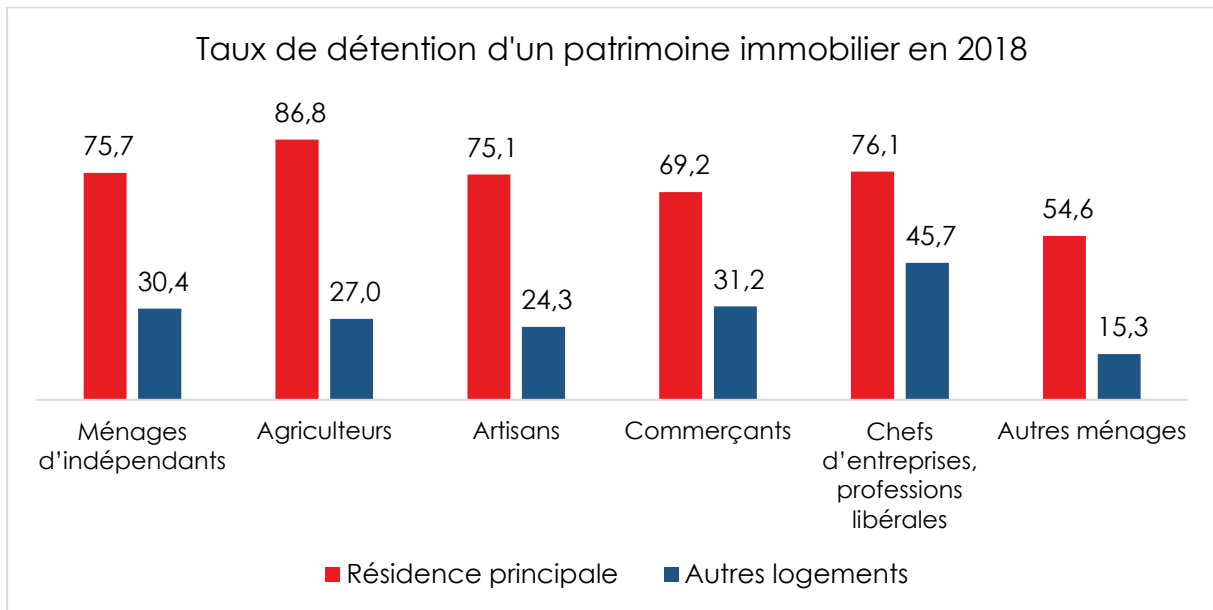


Source : INSEE

Cette surreprésentation des non-salariés dans le haut de la distribution de patrimoine tient à l'importance du patrimoine professionnel pour cette catégorie de ménages. Leur patrimoine professionnel représente, en moyenne, près de 26 % de leur patrimoine. Pour les indépendants en activité, ce ratio est de 34 %.

#### L'IMMOBILIER, PIERRE ANGULAIRE DU PATRIMOINE DES INDÉPENDANTS

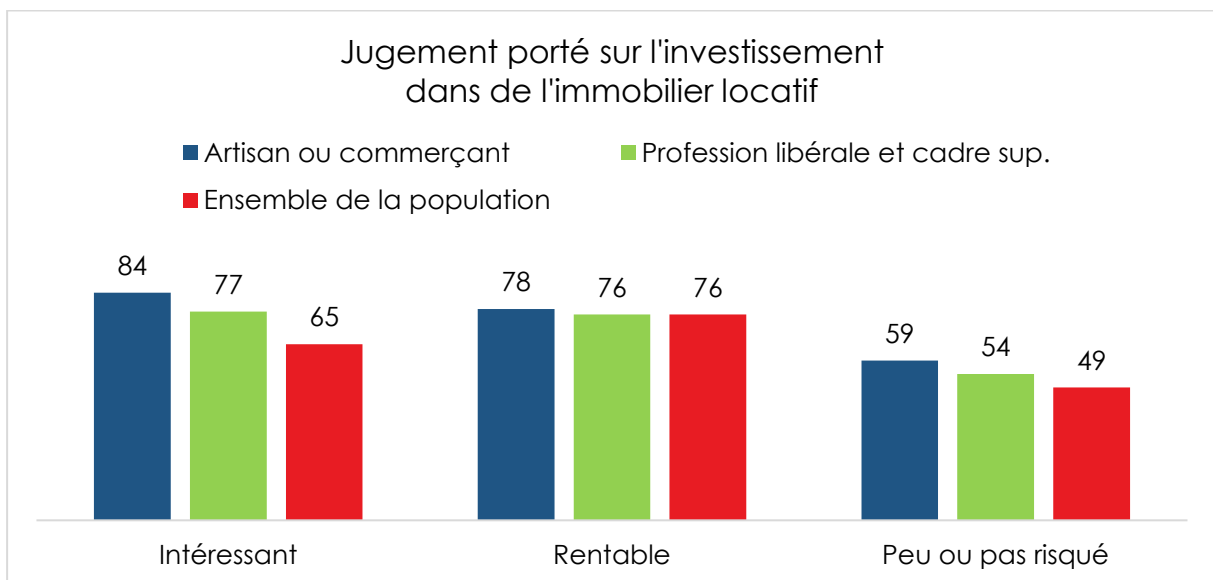
Les ménages indépendants se caractérisent par des taux de détention d'actifs financiers et immobiliers supérieurs à ceux de la moyenne des Français. Ils sont ainsi près de 76 % à posséder leur résidence principale contre 55 % des autres ménages. Entre 24 et 46 % des non-salariés (selon leur statut) sont multipropriétaires quand seuls 15 % des autres ménages sont dans ce cas.



Source : INSEE

Selon l'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa « Les Français, l'épargne et la retraite » menée en février 2022, 84 % des artisans/commerçants et 77 % des

professionnels libéraux estiment que l'immobilier locatif constitue un placement intéressant contre 65 % de l'ensemble des Français.



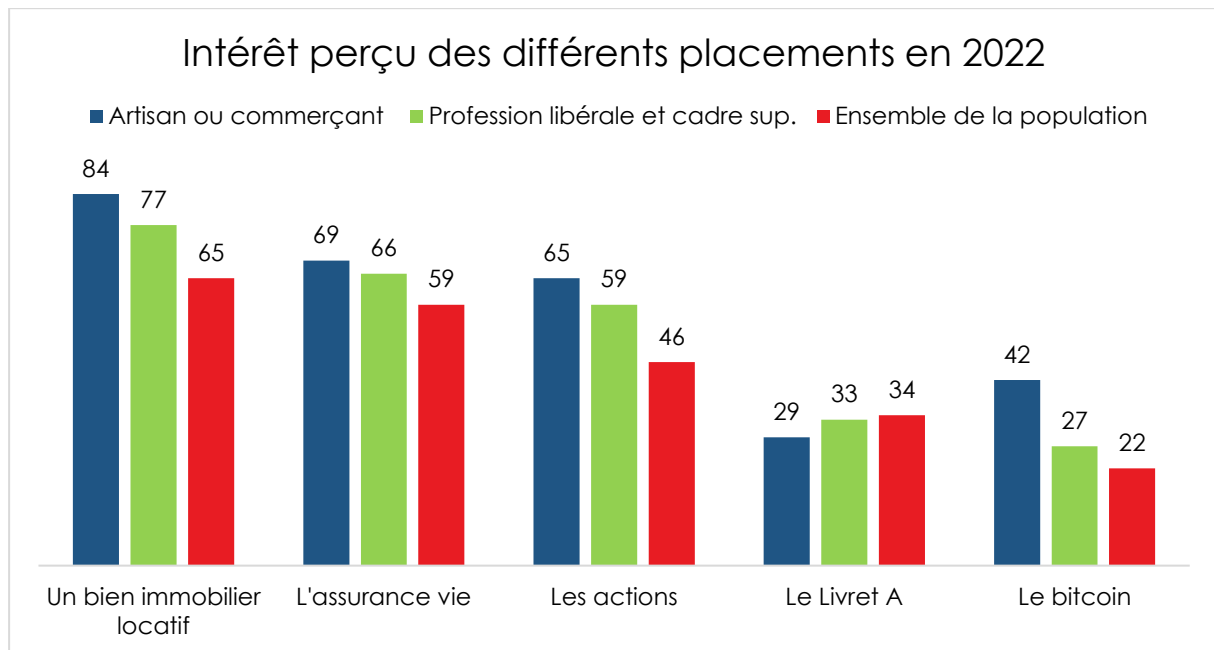
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Plus de 76 % des travailleurs non-salariés, estiment que l'immobilier constitue un investissement rentable.

### PLACEMENTS FINANCIERS : LES NON-SALARIÉS DES ÉPARGNANTS AVERTIS ET AGILES

En matière de placements financiers, les travailleurs non-salariés plébiscitent l'assurance vie et les actions. Si la hiérarchie des placements jugés les plus attractifs est conforme à celle de l'ensemble de la population, les non-salariés

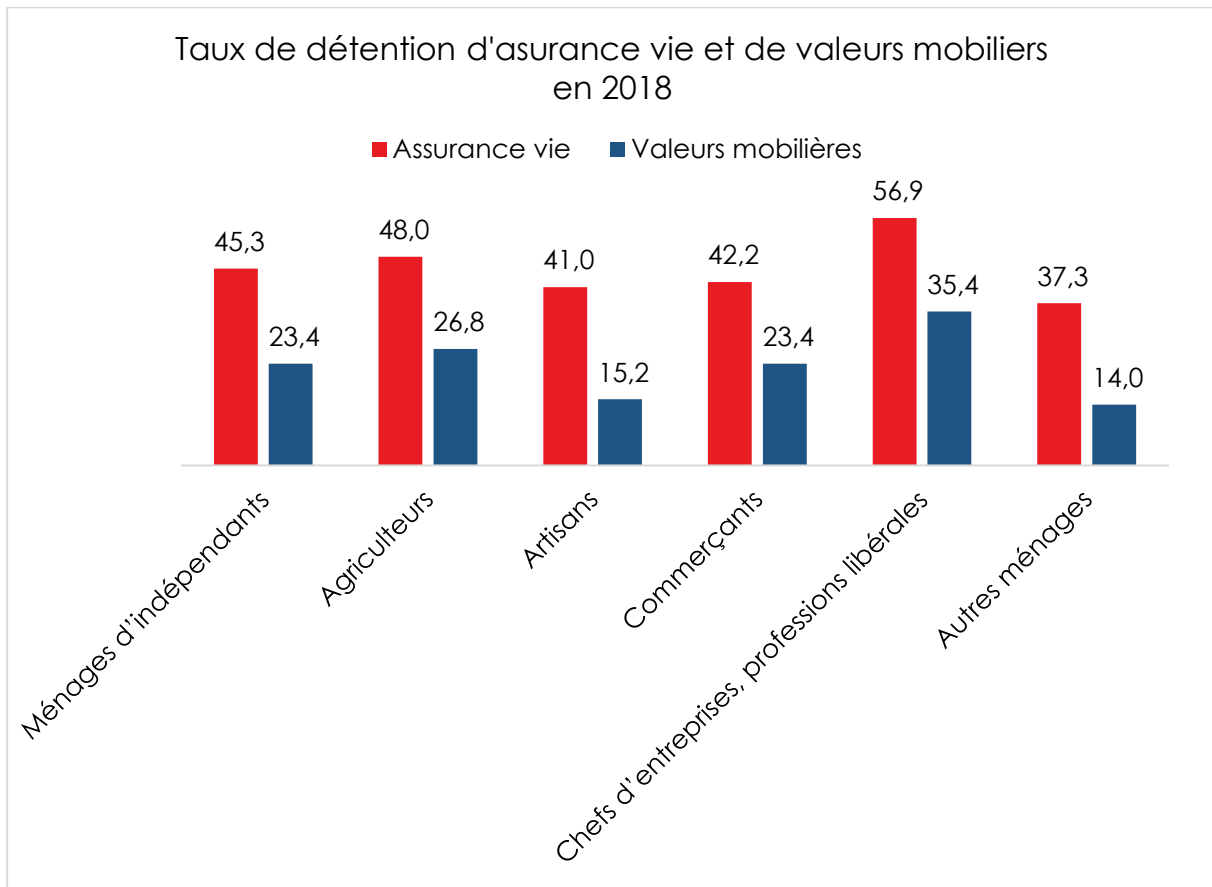
marquent un intérêt plus important pour ces deux produits. L'assurance vie est considérée comme intéressante par 66 % des professionnels libéraux et 69 % des artisans/commerçants (contre 59 % en moyenne). Les actions sont de leur côté citées par près de 60 % des professionnels libéraux et même 65 % des artisans/commerçants (contre 46 % de citations favorables dans l'ensemble de la population).



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Les non-salariés en activité comme retraités, sont avec les cadres les principaux détenteurs d'actions et d'assurance vie. En moyenne, 45,3 % des non-salariés déclarent être en possession d'une assurance vie et près de 1 sur 4 détiendrait des

valeurs mobilières. À titre de comparaison, le poids respectif de ces deux catégories de placements est de 37,3 % et 14 % au sein des autres catégories de ménages.

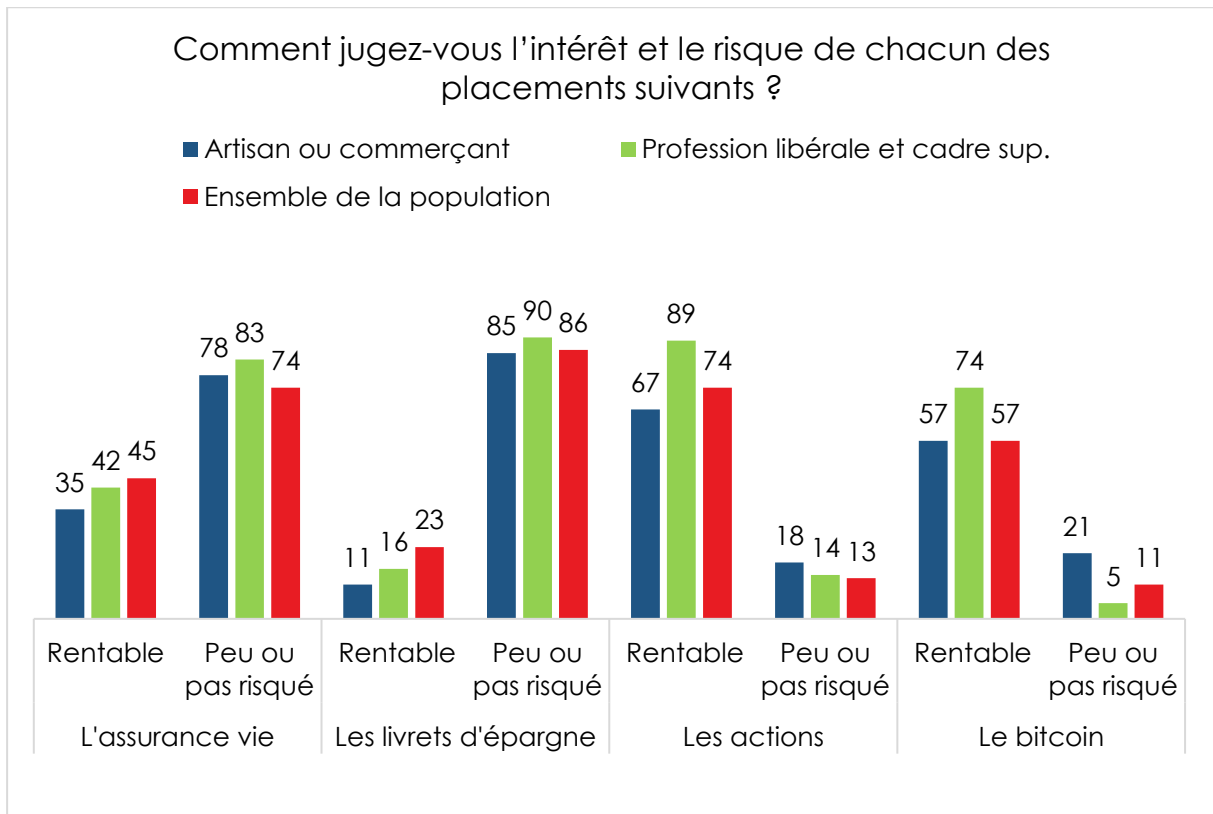


Source : INSEE

95 % des professionnels libéraux et 79 % des artisans/commerçants jugent le bitcoin comme un placement risqué. Par ailleurs, plus de 80 % des travailleurs non-salariés portent un jugement comparable à l'égard des actions. Pour autant, l'attractivité pour les produits précités demeure élevée chez les non-salariés et tout particulièrement

chez les professionnels libéraux. Près de 9 professionnels libéraux sur dix considèrent que les actions constituent un placement rentable et les trois quarts d'entre eux (74 % exactement) partagent cette même perception à l'égard du bitcoin. Ils sont plus portés sur le risque que la moyenne nationale.



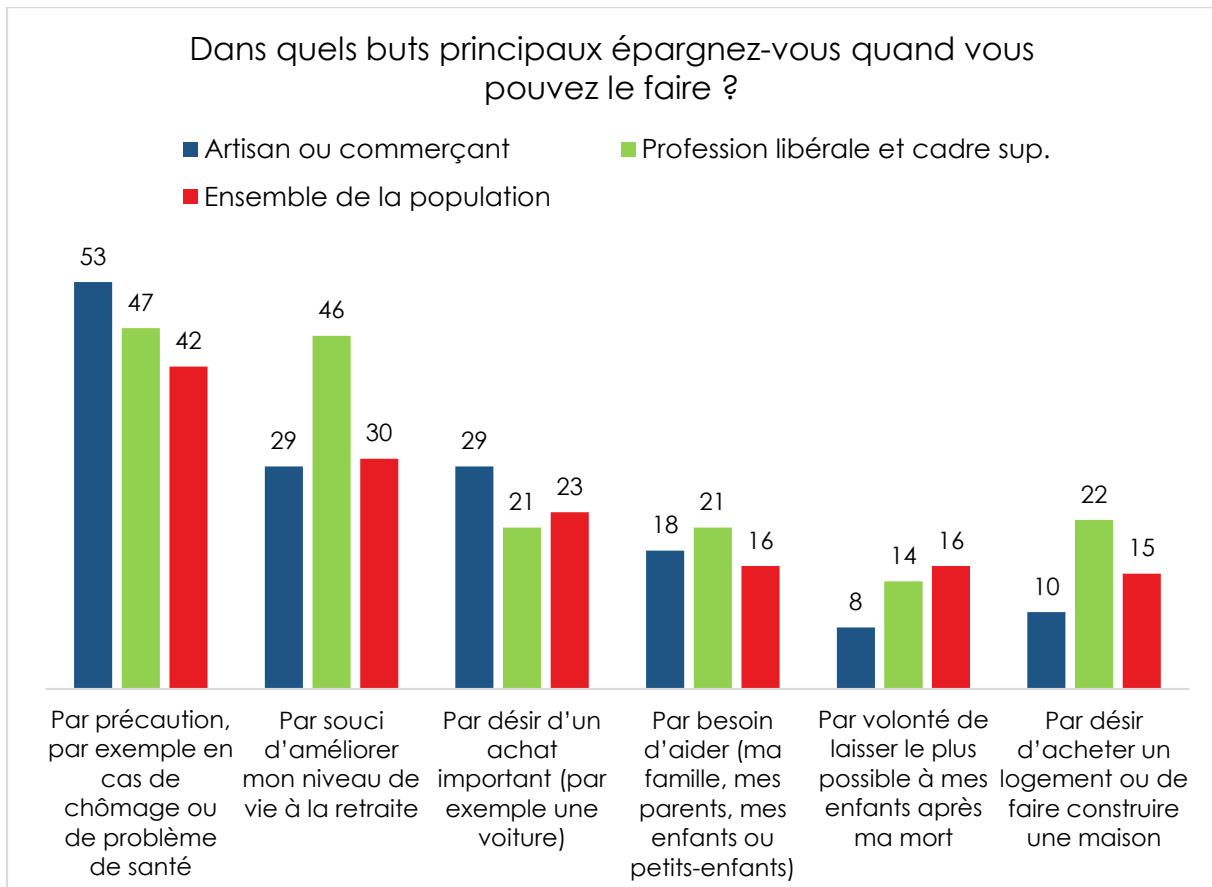


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

### LES DESTINÉES DIFFÉRENTES DE L'ÉPARGNE SELON LES TNS

L'épargne de précaution constitue chez les non-salariés, comme pour l'ensemble des Français, le premier moteur de l'épargne. 53 % des artisans/commerçants placent l'effort de précaution en tête pour les motifs de l'épargne quand chez les professionnels libéraux cet objectif est quasiment à égalité

avec la préparation de la retraite (respectivement 47 % et 46 %). Pour les artisans/commerçants, l'épargne en vue de retraite entre en revanche en concurrence avec le désir de réaliser un achat important (avec 29 % de citations à chaque fois) quand ce but est secondaire pour les professionnels libéraux (avec 21 % de citations).



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

La propension à l'épargne de précaution plus élevée chez les travailleurs non-salariés s'explique par la nécessité de compenser une couverture sociale professionnelle, en moyenne, plus faible que celle des autres catégories d'actifs. Cette prépondérance encore plus marquée pour les artisans/commerçants tient à la fois au caractère plus faible de leurs revenus d'activité et au risque plus élevé de se trouver en situation de cessation d'activité que les premiers. Selon une récente étude de l'INSEE menée auprès des personnes de 20 à 50 ans ayant une activité non salariée, en 2006, seuls 62 % en exercent toujours une fin 2015. Dans

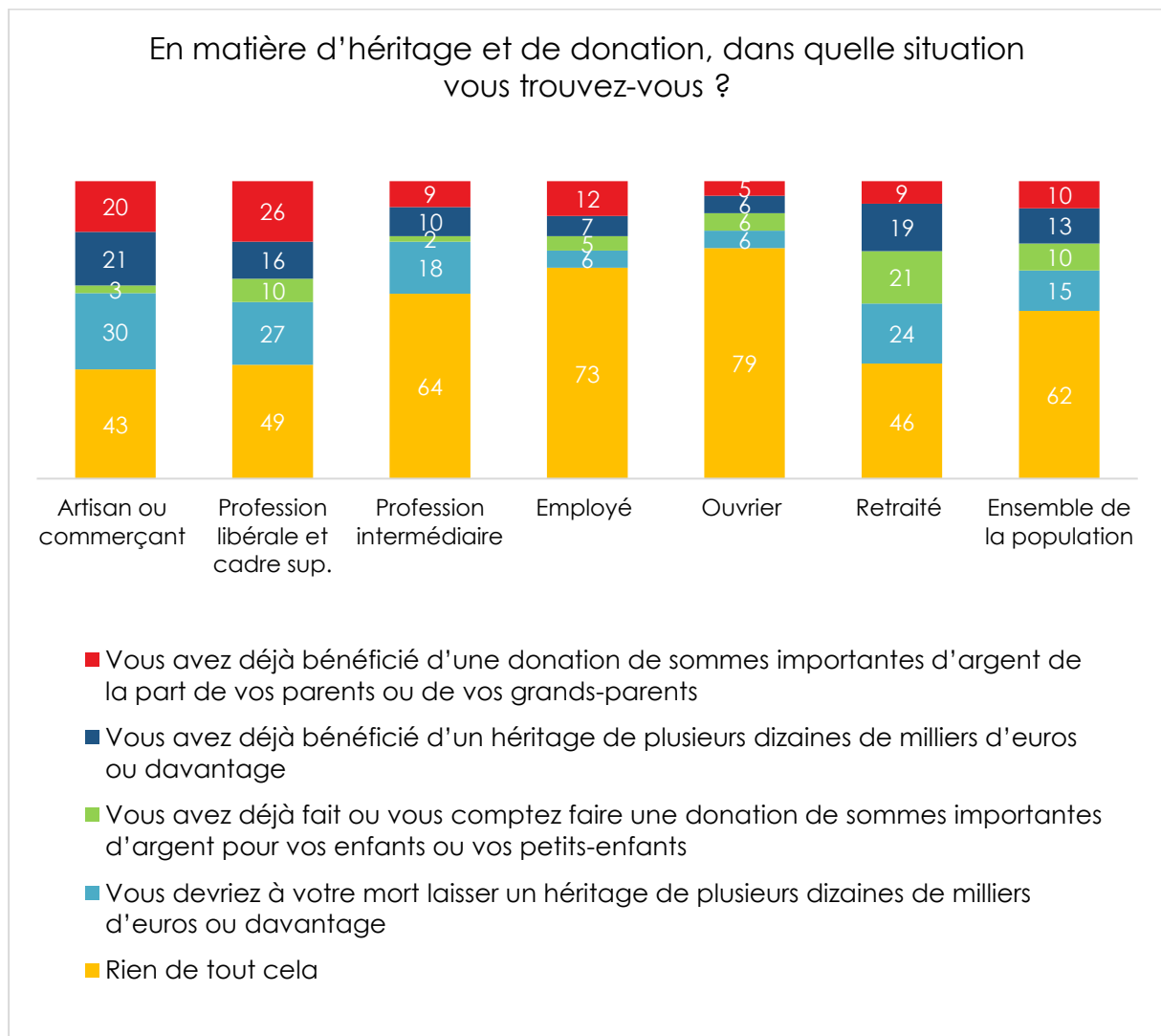
le détail, 77 % parmi les professionnels libéraux ont maintenu leur activité contre seulement 55 % des autres entrepreneurs individuels et 57 % des gérants de sociétés. Si les indépendants à hauts revenus privilégient le long terme, ceux se situant dans les déciles inférieurs de l'échelle des niveaux de vie priorisent les aléas court-termistes.

### HÉRITAGE ET DONATION, DES ASPIRATIONS DIFFÉRENTES SELON LA NATURE DE L'ACTIVITÉ EXERCÉE PAR LES NON-SALARIÉS

Les TNS recourent ou bénéficient plus fréquemment que le reste de la population de donations. Le

transfert de l'outil de travail d'une génération à une autre peut s'opérer par ce moyen. Quand 1 Français sur 10 déclare avoir déjà bénéficié d'une donation de la part d'un parent, c'est deux fois plus chez les artisans/commerçants et même 26 % des non-salariés exerçant une profession libérale. Les travailleurs indépendants sont également plus nombreux à avoir déjà bénéficié d'un héritage

conséquent (21 % des artisans/commerçants, 16 % des professionnels libéraux contre 13 % de l'ensemble de la population). Plus encore, les non-salariés sont plus nombreux (respectivement 30 % des artisans/commerçants et 27 % des professionnels libéraux) que la moyenne des Français (15 %) à envisager laisser un héritage important à leur décès.

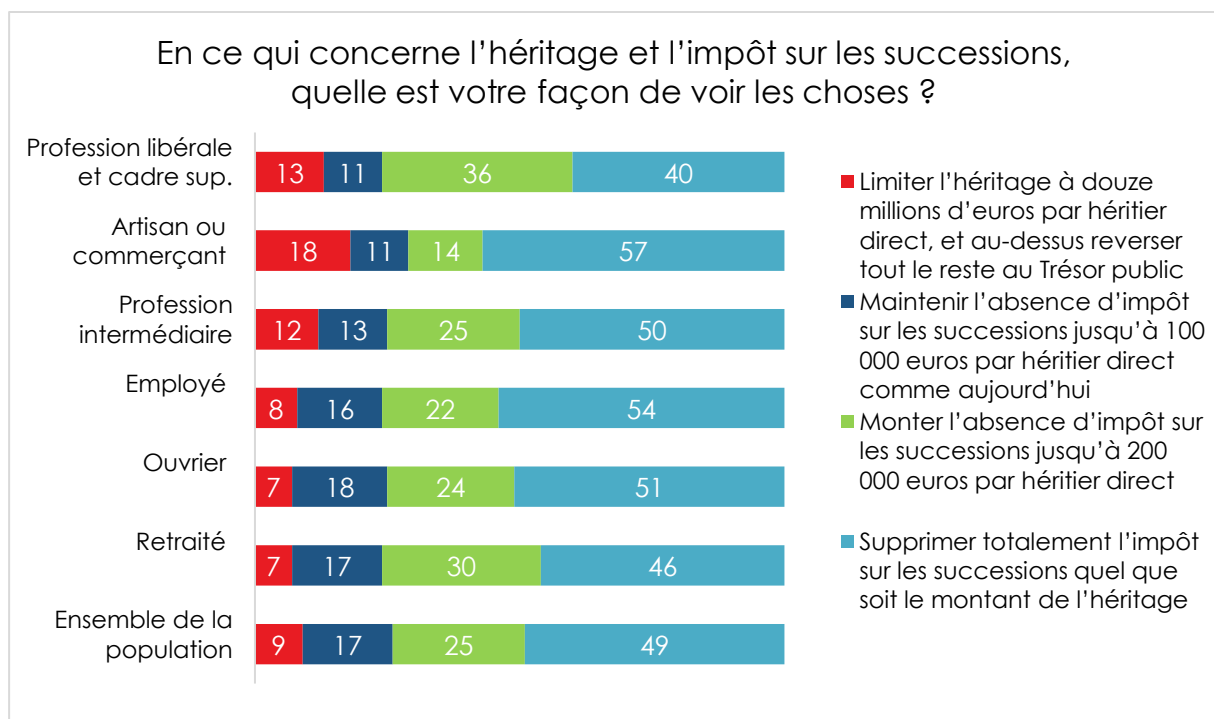


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

### LES ARTISANS/COMMERÇANTS, FAVORABLES À LA SUPPRESSION DES DROITS DE SUCCESSION

En matière d'héritage, les professionnels libéraux semblent plus partagés quant aux solutions à privilégier que les artisans commerçants. La suppression pure et simple de l'impôt sur les

successions quel que soit le montant de l'héritage, citée par 49 % des Français, rencontre un vif succès chez les artisans/commerçants (57 %) quand elle ne recueille le soutien que de 4 professionnels libéraux sur 10 (soit à peine 4 points de plus que le doublement de l'abattement destiné aux héritiers directs).

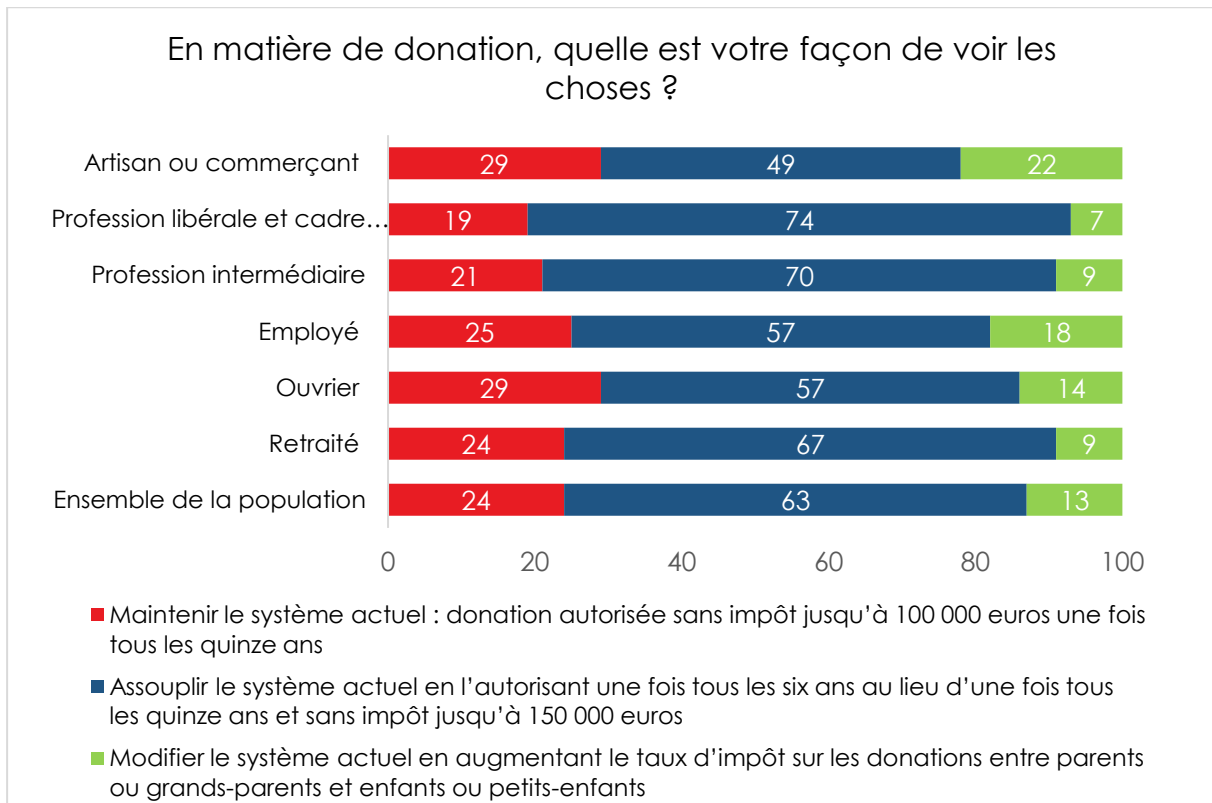


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

### LES DONATIONS, UN OUTIL CENTRAL DE LA TRANSMISSION POUR LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

74 % des professionnels libéraux sont favorables à un assouplissement du système en vigueur en matière de donation en l'autorisant une fois tous les six ans au lieu d'une fois tous les quinze ans et sans impôt jusqu'à 150 000 euros, soit 9 points de plus

que les Français pris dans leur globalité. Ils se distinguent en la matière très nettement des artisans/commerçants qui ne sont 49 % à soutenir cette solution. Ces écarts reflètent les importantes différences de revenus de patrimoine qui existent entre ces deux catégories de travailleurs non-salariés.

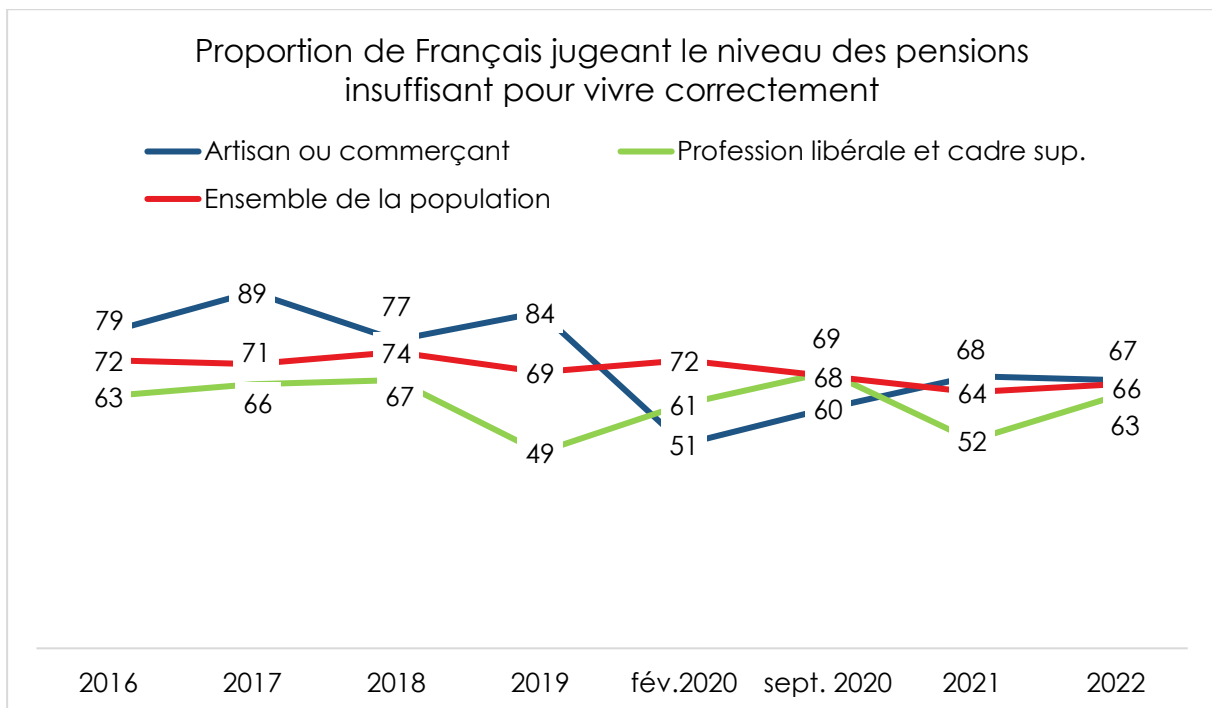


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

### VERS UNE CONVERGENCE DU JUGEMENT PORTÉ SUR LE SYSTÈME DE RETRAITE ?

Depuis le lancement des enquêtes menées par le Cercle de l'Épargne en partenariat avec AG2R LA MONDIALE et Amphitéa, le sujet des retraites semble constituer un marqueur différenciant entre artisans et commerçants et les professionnels libéraux. La retraite constitue davantage un sujet d'inquiétude pour les premiers que pour les seconds, même si ces derniers y accordent néanmoins de l'importance. À l'exception de février 2020, au moment où le sujet de la réforme des retraites était en

débat au Parlement, les artisans/commerçants sont plus nombreux que la moyenne des Français à considérer que le niveau des pensions servies sera insuffisant pour vivre correctement à la retraite. Inversement, mieux dotés tant en activité qu'une fois à la retraite, les professionnels libéraux portent généralement un jugement moins sévère à l'égard du système de retraite et des pensions qu'il délivre. Selon l'enquête 2022, 67 % des artisans/commerçants considèrent les pensions insuffisantes quand 63 % des professionnels libéraux et 66 % de l'ensemble des Français pensent de même.



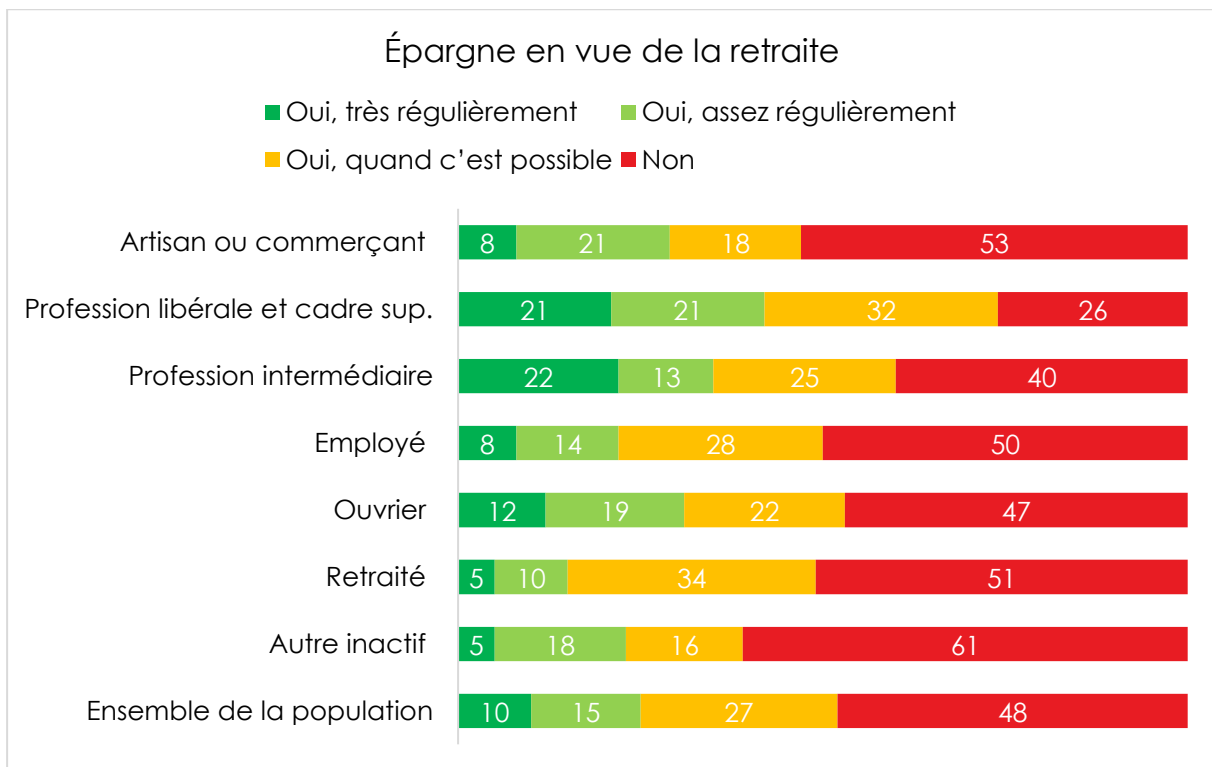
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Ces chiffres illustrent des niveaux de pensions très différents selon les statuts. Fin 2019 selon la DARES, le montant mensuel de droit direct des non-salariés affiliés à la sécurité sociale était de 1 190 euros quand pour l'ensemble des retraités ce montant s'élevait à 1 500 euros et atteignait 2 400 euros pour les anciens professionnels libéraux.

### L'ÉPARGNE RETRAITE, UNE ARDENTE NÉCESSITÉ QUAND C'EST POSSIBLE !

La moindre inquiétude des professions libérales vis-à-vis de leur condition de vie à la retraite tient également à leur capacité à

épargner supérieure à celle de l'ensemble des Français. Ils sont, avec les cadres supérieurs, ceux qui épargnent le plus en vue de la retraite (74 % déclarent le faire contre 52 % de l'ensemble des Français et seulement 47 % des artisans/commerçants). Par ailleurs, la proportion de ceux indiquant le faire très régulièrement est, avec les ménages exerçant une profession intermédiaire également plus élevée (respectivement 21 et 22 % contre 10 % pour l'ensemble des ménages et seulement 8 % des artisans/commerçants).

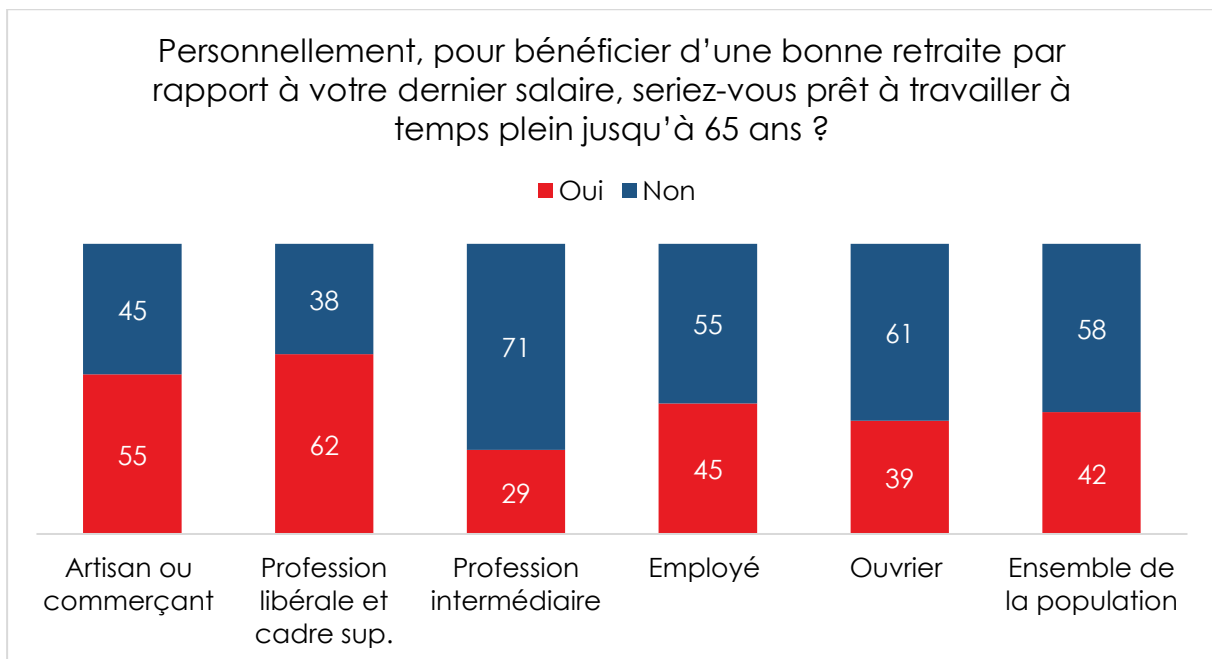


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

### **REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART, LES INDÉPENDANTS, PAS CONTRE**

Les professions libérales en tête, puis les artisans/commerçants sont les plus enclins à travailler jusqu'à 65 ans pour améliorer leur pouvoir d'achat une fois à la retraite. Cette solution est soutenue par une majorité d'entre eux (62 % des premiers et 55 % des seconds) quand, au sein de la population, seuls 42 % des sondés sont prêts à

réaliser un tel effort pour bénéficier d'une meilleure retraite. Cette acceptation plus élevée des TNS à travailler plus longtemps tient au fait qu'en moyenne, les indépendants partent plus tardivement à la retraite que les autres actifs. En 2019, l'âge moyen de départ à la retraite est de 63,1 ans pour les artisans et 64,1 ans pour les commerçants. Il est encore plus élevé chez les professionnels libéraux.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

\* \* \*

L'épargne et la retraite sont deux sujets de préoccupation majeure pour les indépendants. Ayant une couverture sociale plus faible que les salariés, ils ont longtemps compté sur leur outil de travail pour garantir leur niveau de vie à la retraite quand l'épargne était destinée à subvenir à leurs besoins en cas de coups durs durant la vie professionnelle. Si cette dernière joue toujours ce rôle de précaution, les fonds de commerce, les clientèles ont perdu de leur valeur, contraignant les TNS à se constituer des compléments d'épargne retraite comme le souligne le succès des contrats Madelin et du nouveau Plan d'Épargne Retraite. Les écarts de revenus et de patrimoine sont plus marqués parmi les TNS que parmi les salariés. Ces écarts se sont

même accrus depuis l'émergence du statut de micro-entrepreneur. Créé en 2009, ce dernier a constitué un des moteurs de la relance de l'entrepreneuriat et a dévoilé toute sa force avec la montée en puissance des plateformes en ligne (Uber, Deliveroo, etc.). Si les non-salariés ont en commun l'attachement à leur « indépendance », ils partagent aussi la nécessité de compenser plus fortement que la moyenne des Français la faiblesse des niveaux de prestations fournies par les régimes sociaux auxquels ils sont affiliés, tant en matière de santé, de retraite que de prévoyance.



Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : [www.cercleredelegpargne.fr](http://www.cercleredelegpargne.fr)

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Inseec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

**Comité de rédaction** : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

**Contact relations presse, gestion du Mensuel** :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

[slegouez@cercleredelegpargne.fr](mailto:slegouez@cercleredelegpargne.fr)